



Février 2019

INFORMATIONS DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DU PERP dénommé CARDIF Multi-Plus PERP ou BNP PARIBAS Multiplacements PERP

UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie et d'épargne retraite auprès de CARDIF et d'ASSUVIE, Compagnies d'assurance proches de BNP Paribas et de GROUPAMA. L'UFEP a également le statut de GERP pour la souscription des PERP.

La loi a organisé son indépendance notamment à travers la composition des Comités de Surveillance des PERP. Pour garantir cette indépendance, 50% au moins des membres de ce Comité, élus par l'Assemblée Générale des adhérents, sont obligatoirement libres de tout lien avec l'assureur.

En adhérant au PERP, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a pour mission de vous représenter auprès de la Compagnie d'assurance CARDIF et de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur.

Le rapport annuel de l'association sera consultable sur le site de vote et sur le site de l'association.

Membres du Comité de surveillance du Cardif Multi-Plus PERP ou BNP Paribas Multiplacements PERP

M. Jean Marc Altwegg, adhérent, nommé par le Conseil d'administration, Président du comité ;

Mme Patricia Chassagne, adhérente et Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant ;

Mme Dominique Chevallier-Boisseau, adhérente, médiatrice d'un réseau bancaire ;

M. Jean-Louis Cayrol, personnalité qualifiée, ancien Délégué Général de l'association ;

M. Patrick Joachimsmann, adhérent.

EXTRAIT DU RAPPORT SPÉCIFIQUE DE VOTRE COMITE DE SURVEILLANCE (*)

Les principales informations.

Le présent extrait fera l'objet d'une mise à jour après l'arrêté des comptes 31/12/2018 de l'assureur. Elle sera mise en ligne sur le site de vote et sur le site de l'UFEP.

Nombre d'adhérents au Plan d'Épargne au 30 septembre

2018: Le nombre d'adhérents a connu une très légère baisse. Il passe de 12 813 au 31/12/2017 à 12 728 en recul de 0,7%. Par rapport à la fin 2017, on enregistre 298 nouveaux adhérents dont 92 en phase de rente. Sur les 9 premiers mois 2018, on comptabilise 430 sorties dont 125 rachats exceptionnels et transferts.

Encours des capitaux gérés : Le total des capitaux gérés dans les deux composantes (constitution et rente) de ce PERP, s'élève à 354 Millions d'euros. Cet encours se ventile

à raison de 57% pour la part en unités de compte et 43% pour le fonds en euros cantonné dont 15,2 millions pour les rentes en cours de service qui sont obligatoirement gérées dans ce support.

Sorties des PERP de moins de 2000€ (loi Sapin).

Dans le cadre de la loi Sapin votée en 2016 et sous réserve du respect de certaines conditions, les PERP de faibles montants peuvent l'objet d'un rachat exceptionnel. En 2018 on a enregistré 2 opérations de ce type.

(*) Rapport complet consultable sur le site de vote et disponible en version papier sur demande écrite à partir du 1^{er} avril 2019.

Le fonds en euros cantonné du Cardif Multiplus PERP et du BNP Paribas Multiplacements PERP au 29/09/2018

A fin Septembre 2018, la capitalisation du fonds en valeur boursière s'élevait à 167 millions d'euros investis à hauteur de 74,3 % en obligations à taux fixes, 17,9 % en actions et assimilés, 4% en obligations à taux variables et 3,8 % en titres court terme. Par rapport à fin 2017, on remarque une forte croissance de la part des obligations à taux fixes qui progresse de 5,2 points (69,1 % à 74,3 %) et des obligations à taux variables dont le poids dans le total enregistre un quasi doublement (2,3 % à 4 %).

La ventilation Etat/secteur privé évolue peu, même si l'on note une légère croissance de la part du secteur public. En revanche, à l'intérieur de la poche secteur privé, on relève un fort accroissement de la pondération du secteur financier qui passe de 43,7 % à fin décembre 2017 à 51 % au 29/09/2018.

En ce qui concerne la qualité de la note crédit, elle demeure globalement inchangée mais on remarque une forte augmentation des signatures triples A qui passent de 1,1 % à fin 2017 à 8,3 % à fin septembre 2018.

Traitement des réclamations

A fin septembre 2018, Le nombre de réclamations enregistré s'inscrit dans une tendance baissière avec 10 réclamations et une prévision de 13 à la fin de l'année. Pour l'ensemble de l'année 2017, ce chiffre s'était élevé à 23. Les réclamations ont concerné la vie du contrat (6 réclamations) et la fin du contrat (4 réclamations). Compte tenu de la faiblesse de ces chiffres, il est difficile d'en tirer des conclusions. Il apparaît cependant que le niveau de réclamation reste faible et ne requiert pas de mesures ou d'intervention particulière.

Principales unités de compte utilisées

Les 10 unités de comptes les plus souscrites représentent 29 % de l'encours total au 30 septembre 2018. CARMIGNAC Patrimoine est la Sicav dont l'encours est le plus important avec 4,6 % du total de l'encours des U.C.

Versements reçus et frais pratiqués

A fin septembre 2018 le montant des versements bruts s'élève à 10,4 M€. Le montant des frais prélevés sur ces versements a été conforme à ce qui est prévu aux Conditions Générales du contrat.

Les statuts de l'association UFEP et le rôle du Comité de surveillance peuvent être consultés sur le site : www.ufep.fr

